

15 mai 2019

M. Louis E. Russell
Président directeur général
APC, Inc.
2425 SE Oak Tree Court
Ankeny, Iowa 50021

M. Russell,

L'EQSP a rencontré APC à plusieurs reprises depuis 2014 sur le dossier du plasma porcin dont la dernière eu lieu le 11 décembre dernier à Québec avec les membres du comité vétérinaire et du comité nutrition de l'EQSP.

De façon générale, l'EQSP et ses membres reconnaissent le sérieux de la démarche et les actions prises par APC afin d'assurer l'innocuité de ses produits particulièrement en rapport avec le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP).

L'EQSP est prête à réévaluer ses recommandations de 2014 sur l'utilisation du plasma porcin dans l'alimentation des porcs et émettre le message ci-joint aux partenaires de l'industrie porcine québécoise sur l'engagement d'APC aux conditions suivantes concernant la production de plasma porcin à l'usine de Verchères :

1. l'approvisionnement en matière première se limite uniquement aux abattoirs sous inspection fédérale situés au Québec et en Ontario;
2. le séchage du produit est fait par pulvérisation à un minimum de 80°C ou par une technologie qui démontre que le virus de la DEP est détruit par le processus de transformation utilisé;
3. le produit fini est entreposé à un minimum de 20°C pendant un minimum de 14 jours avant sa mise en marché;
4. le produit fini a testé négatif au PCR-DEP et au PCR-DCVP dans un laboratoire reconnu sur la base d'un échantillonnage statistiquement représentatif du volume de produit transformé;

Le protocole d'échantillonnage pour une journée de production serait au minimum:

- 3 échantillons aléatoires (environ 100 g chacun) de chacune des palettes (une palette=40 sacs de 25 kg).
- les 3 échantillons sont mélangés afin d'obtenir un seul échantillon par palette.
- au laboratoire, les échantillons sont testés par groupe de 2 échantillons au maximum.
- si un résultat positif est obtenu, les deux échantillons regroupés sont testés individuellement afin d'identifier la ou les palettes ayant un résultat positif.

5. aucun lot ayant un résultat positif au PCR-DEP ou PCR-DCVP ne doit être vendu au Canada pour éviter toute réintroduction au Québec;
6. des tests PCR-DEP et PCR-DCVP sont faits à des endroits stratégiques dans l'environnement de l'usine de production afin de valider qu'il n'y ait pas de contamination croisée entre les zones de réception et transformation de la matière première et la zone d'entreposage des produits finis. La fréquence initiale des tests pourrait être d'un test par semaine et diminuer par la suite si la situation est sous contrôle;
7. que l'EQSP soit informée des résultats des tests PCR effectués à l'usine de Verchères;
8. que le programme de biosécurité interne de l'usine soit audité par une tierce partie; et
9. qu'APC poursuive ses démarches pour introduire la technologie de photopurification par ultraviolets à l'usine de Verchères permettant d'améliorer davantage l'innocuité de ses produits.

En dépit de ces conditions, l'utilisation du plasma porcin ne sera pas recommandée d'utilisation chez les porcs destinés à la reproduction (génétique) étant donné qu'aucune stratégie ne peut garantir un risque nul et que l'impact dans ces types d'installation pourrait être très important pour le secteur porcin.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Dans l'attente de confirmation de votre engagement à ces demandes, nous vous transmettons nos plus cordiales salutations. Veuillez noter que votre confirmation d'engagement sera partagée avec les partenaires de la filière porcine québécoise.



Martin C. Pelletier, agr., MBA
Directeur général

c.c. Mme Ciara Jackson, APC
M. André Corbeil, Robinson Bioproducts inc.